

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le 5 juin 2026, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 29 mai 2026

Présents : Mr MORNAY Alain, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, Mr ST-JEAN Laurent, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CIRET Delphine, Mr COUREAU Michel, Mr HUGUET Erwan, Mme DE SOUSA Cidalia, MR QUINTAES Sébastien, Mme PATOT Christine, Mr STEMPAK Jérôme, Mme VILLEMONT Isabelle, Mr WINDELS Geert à partir du point 2.

Excusés : Mr DE GALBERT Alain avec procuration à Mr AUMONT Jérémie, Mme PERROT Christel avec procuration à Mme VILLEMONT Isabelle, Mme CHOISY Delphine avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie, Mr CHOISY Franck avec procuration à Mr FOUGERE Jany, Mr HEDE Yoann avec procuration à Mr MORNAY Alain, Mme HARDY Natacha.

Secrétaire de séance : Mme TEIXEIRA Valérie

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h35
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales :

Le conseil procède aux élections des délégués pour voter aux élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la préfecture de Bourges.

A l'issue du vote, la liste est établie comme suit :

MORNAY	ALAIN	Titulaire
TEIXEIRA	VALERIE	Titulaire
FOUGERE	JANY	Titulaire
VILLEMONT	ISABELLE	Titulaire
ST-JEAN	LAURENT	Titulaire
CIRET	DELPHINE	Titulaire
DE GALBERT	ALAIN	Titulaire

DE SOUSA	CIDALIA	Suppléante
AUMONT	JEREMIE	Suppléant
PATOT	CHRISTINE	Suppléante
HUGUET	Erwan	Suppléant

2 – : Désignation des délégués à la Marpa de Lury sur Arnon :

Monsieur le Maire explique qu'un délégué et un suppléant doivent être désignés pour siéger au bureau de la Marpa de Lury sur Arnon.

Après appel à candidature, les personnes suivantes sont déléguées à la Marpa de Lury Sur Arnon :

- MME TEXEIRA Valérie en qualité de titulaire ;
- MME BRAGA Cynthia en qualité de suppléant.

3 – Loyers du local 1 et 3 de la pépinière d'entreprise :

Le maire propose de modifier les modalités et le montant du local 1 et 3 de la pépinière d'entreprise comme suit :

Local n°1 : au 1 Avenue Georges de Saint Sauveur à Méreau, surface de 260 m² (210 m² + 50 m² de bureau et dégagement) – **Loyer à 840 € TTC – Passage de loyers trimestriels à mensuels au 1^{er} juillet 2026 ;**

Local n°3 : au 3 Avenue Georges de Saint Sauveur à Méreau, surface de 50 m², augmentation de 300 € TTC à **350 € TTC au 1^{er} juillet 2026.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

La secrétaire de séance

Teixeira,

TEIXEIRA Valérie
Publication par affichage le

Le Maire



MORNAY Alain

- 8 JUIL. 2026